



Décision de radiodiffusion CRTC 2015-431

Version PDF

Ottawa, le 17 septembre 2015

EqualiTV International Foundation
Toronto (Ontario)

Demande 2015-1016-5, reçue le 31 août 2015

EqualiTV – Révocation de licence

1. EqualiTV International Foundation a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service national de catégorie B spécialisé de langue anglaise EqualiTV.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à EqualiTV International Foundation à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général